

Les Régions de la CRPM à l'avant-garde d'une relance économique durable

L'épidémie de COVID-19 a changé la donne à bien des égards. Elle a eu un impact évident et très direct sur notre façon de vivre, de travailler et de voyager. Elle a également bouleversé l'agenda et les priorités de l'Union européenne. Les Régions membres de la CRPM, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE sont en première ligne pour stimuler la relance des secteurs les plus touchés par les conséquences de la crise sanitaire sans précédent, et elles veulent jouer un rôle clé dans la mise en œuvre d'une relance économique durable, notamment par le biais du plan de relance de l'UE dans les mois à venir.

*En soutien à l'ambition de l'Union européenne d'ouvrir la voie à la sortie de crise et de poser les bases d'une reprise rapide et durable grâce à un cadre financier pluriannuel renouvelé pour 2021-2027 et à l'instrument de relance Next Generation EU, la **Conférence des Régions Périphériques Maritimes** :*

- 1. Est fermement convaincue** que tout effort visant à stimuler une reprise économique durable au niveau mondial, européen et national ne sera possible que si les collectivités locales et régionales jouent un rôle central dans sa conception et sa mise en œuvre.
- 2. Insiste** sur le fait que la reprise économique ne sera durable que si elle repose sur le nivellement par le haut de toutes les économies régionales afin de garantir un développement territorial équilibré, accompagné d'un règlement financier équitable et décentralisé.
- 3. Se félicite** de l'approche innovante adoptée au sein de Next Generation EU, qui prévoit de lever 750 milliards d'euros sur les marchés des capitaux au cours des prochaines années pour stimuler la reprise économique à l'échelle paneuropéenne et **salue** la position du Parlement européen sur l'état de droit.
- 4. Recommande vivement** la participation active des régions à la mise en œuvre du cadre financier pluriannuel pour 2021-2027 et à un co-pilotage par ces dernières à la préparation et la mise en œuvre des plans de relance et de résilience avec le niveau national, étant données les compétences des autorités régionales dans les domaines concernés par la facilité pour la relance et la résilience. Cela est essentiel pour cibler au mieux les investissements et renforcer l'appropriation politique et la responsabilité démocratique de l'instrument.
- 5. Estime** que l'Union européenne doit faciliter l'intervention publique et prolonger jusqu'en fin 2021 les flexibilités en matière d'aides d'Etat, compte-tenu de l'instabilité sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales dans les régions. De nombreuses régions maritimes connaîtront également des difficultés liées au Brexit et auront également besoin de ces flexibilités pour pleinement assurer un soutien aux secteurs affectés. De même, il paraît nécessaire de lancer à terme une révision globale des règles relatives aux aides d'Etat, y compris les aides d'Etat à finalité régionale, afin de les rendre plus adaptées aux nouveaux



défis territoriaux et plus flexibles face aux événements imprévus. Sans cela, les Régions ne pourront ni pleinement assurer leurs responsabilités, ni mener de politiques volontaristes.

6. **Déplore fortement** les coupes substantielles dans le cadre financier pluriannuel pour 2021-2027 proposées par le Conseil européen le 21 juillet, qui vont largement à l'encontre des niveaux d'ambition politique affichés par les chefs d'État et de gouvernement à l'époque.
7. **Estime** qu'un cadre financier pluriannuel plus restreint affaiblira considérablement la capacité de l'Union européenne à atteindre ses objectifs à long terme. Il convient de noter à ce sujet que le cadre financier sera déjà affaibli par le retrait du Royaume-Uni de l'UE. Un CFP plus restreint pour 2021-2027 ne doit en aucun cas être considéré comme une base de référence pour les futures discussions budgétaires de l'UE.
8. **Estime** que les réductions du CFP risquent de nuire au développement harmonieux de l'Union et au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale. En particulier, l'objectif visant à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées pourrait être compromis, notamment pour les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions insulaires, transfrontalières et de montagne et les régions peu peuplées à très faible densité de population.
9. **Craint** que les objectifs qui renforcent la cohésion économique, sociale et territoriale et la coopération internationale ne soient particulièrement affectés, notamment l'accessibilité et la connectivité des transports (réduction du mécanisme pour l'interconnexion en Europe), l'atteinte de la neutralité carbone en ne laissant aucune région à la traîne (réduction du Fonds pour une Transition Juste), la stimulation de l'excellence dans la recherche et l'innovation (réduction d'Horizon Europe) ou le soutien à l'ambition du nouveau pacte sur la migration et l'asile, y compris la problématique des mineurs étrangers non-accompagnés, (coupes dans la rubrique 4 « Migration et gestion des frontières » du Fonds « Asile, migration et intégration » en particulier, et de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale).
10. **Se félicite** du maintien des programmes transfrontaliers maritimes comme prôné par la CRPM, mais **regrette néanmoins** les réductions annoncées dans le budget de la Coopération territoriale européenne, qui est un des outils essentiels de soutien aux actions de coopération institutionnelle et opérationnelle entre Régions européennes et avec les pays hors UE.
11. **Appelle** la Commission européenne et les États membres de l'UE à soutenir les autorités régionales pour qu'elles puissent passer rapidement à la mise en œuvre de la période de programmation 2021-2027, étant donné le retard inévitable du processus de programmation des fonds européens en gestion partagée (tels que les fonds de la politique de cohésion) dû aux longues négociations sur le cadre législatif.
12. **Rappelle** à cet égard les progrès significatifs réalisés par les autorités régionales en ce qui concerne la mise en œuvre des Fonds structurels et d'investissement européens octroyés en partenariat avec les régions en 2020, et ce en dépit des bouleversements liés à la COVID-19. Le démarrage tardif du processus de programmation ne devrait pas donner lieu à des critiques concernant l'efficacité de l'approche suivie pour l'octroi de fonds en gestion partagée en partenariat avec les autorités régionales.



13. **Insiste** sur la nécessité d'une vaste réflexion sur le rôle du semestre européen en tant que cadre général permettant de définir les priorités d'investissement au titre de Next Generation EU et des programmes et politiques de l'UE, afin de garantir que le dialogue du semestre européen soit fondé sur le partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux avec les régions.
14. **Est fermement convaincue** que l'économie bleue est essentielle à la relance équilibrée de l'Europe et à la réalisation de l'ambition du « Pacte vert » européen, aux côtés de l'économie circulaire et de la bio-économie. Ce dernier doit guider les investissements découlant du cadre financier pluriannuel et de Next Generation EU.
15. **Appelle** à ce que la stratégie de réindustrialisation de l'UE ait un domaine sectoriel plus large et une plus grande coordination politique au niveau européen, afin que cette stratégie contribue à la diversification économique des territoires périphériques et maritimes de l'Europe. **Considère** également qu'il est essentiel pour la relance de ces territoires et pour l'Europe en général de mettre en œuvre une stratégie européenne du tourisme avec des ressources financières suffisantes et des mesures politiques concrètes et efficaces.
16. **Affirme** que, seule une approche territorialisée prenant en compte les spécificités régionales, permettra de relever les défis mondiaux liés au changement climatique et pour une relance verte. Ceci requiert l'implication directe des régions qui s'engagent à apporter leur contribution à une Europe neutre sur le plan climatique, comme en témoigne «Regions Act!» («Les régions agissent !»), l'initiative menée par la CRPM. La CRPM **demande donc instamment** à l'Union européenne à se montrer plus ambitieuse, pour atteindre la neutralité climatique, en portant son objectif de réduction des gaz à effet de serre à au moins 60% d'ici 2030.
17. **Se félicite** de la proposition de réserve d'ajustement au Brexit, qui fait suite à une demande politique de longue date de la CRPM. Les collectivités locales et régionales devraient donc être à la manœuvre pour la programmation et la mise en œuvre de la réserve d'ajustement au Brexit. Les secteurs touchés par le Brexit différeront d'une région à l'autre de l'Europe en fonction de la spécialisation de leurs économies locales. Les interventions nécessaires pour faire face à ses coûts devraient donc être adaptées sur mesure aux territoires et à leur situation.
18. **Se félicite** de la mise en place du Fonds de Transition Juste pour corriger les conséquences sociales et économiques de la décarbonation des territoires. S'inquiète cependant des difficultés de mise en œuvre liées à une proposition de règlement qui octroie trop de pouvoirs aux Etats membres vis-à-vis des régions dans la distribution et mise en place des fonds, limite trop les taux de financements et exclut de son champ d'application plusieurs dimensions fondamentales pour une transition réellement juste tels que les secteurs du transport et du bâtiment. La CRPM **regrette** les coupes budgétaires décidées par le Conseil qui auront un impact sur le nombre des territoires bénéficiaires et sur la dimension territoriale de la transition.

Adoptée à l'unanimité par le Bureau politique de la CRPM au nom de l'Assemblée générale

29 octobre 2020